

Projet éolien de Villers-Plouich (59)

Réunion d'ouverture de la consultation publique

15/10/2026

NOUVERGIES

énergies renouvelables

SOMMAIRE

1. Historique et localisation du projet

2. Principales caractéristiques du projet

CONTEXTE ET OBJECTIFS ÉNERGÉTIQUES NATIONAUX ET RÉGIONAUX

Principales mesures transversales de promotion des ENR électriques

Fixer les objectifs suivants pour les filières d'énergies renouvelables électriques afin de porter la capacité installée de 48,6 GW fin 2017 à 73,5 GW en 2023 et entre 101 à 113 GW en 2028 :

	2023	2028
Hydroélectricité	25,7	26,4-26,7
Éolien terrestre	24,1	33,2-34,7
Éolien en mer	2,4	5,2-6,2
Photovoltaïque	20,1	35,1-44,0
Biomasse solide	0,8	0,8
Biogaz-Méthanisation	0,27	0,34-0,41
Géothermie	0,024	0,024
Total	**73,5**	**101 à 113**

Tableau 5 : Objectifs PPE en matière de production d'électricité renouvelable par filière (en GW)

Objectifs PPE en matière de production d'électricité renouvelable par filière (en GW)

Objectif chiffré régional	Année de référence 2012	Historique		Objectifs	
		2018	2021	3ème budget carbon 2026	4ème budget carbone 2031
Production d'Enr en TWh	18,3	24,1	29	43,9	57,3
Part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie	8%	11%	14%	23%	33%

Source : Observatoire Climat HDF-CERDD, juillet 2024- Modélisation Enerdata, Energie demain 2024

Historique et objectifs de production et consommation des EnR dans les Hauts-de-France tels que définis dans le SRADDET révisé

- **Le projet éolien de Villers-Plouich s'inscrit dans un contexte de développement des EnR souhaité au niveau national et régional dans la lutte contre le réchauffement climatique**

OBJECTIFS DU PROJET

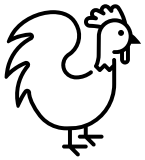

Participer à **l'indépendance énergétique** française



Produire **~34 000 MWh d'électricité locale et décarbonée** par an (~15 000 habitants)



Développer un projet de territoire **en collaboration avec les acteurs locaux**

Pour plus d'information : https://nouvergies.com/eolien-instruction/parc-de-villers-plouich/

HISTORIQUE DE CONCERTATION DU PROJET

2021

- 29/04/2021 : Réunion d'information au conseil municipal
- 21/10/2021 : Réunion publique

2022

- 11/06/2022 : Visite de la zone d'implantation potentielle avec la population

2023

- Mise en place d'un comité de pilotage et organisation de 4 séances (08/03, 20/03, 05/06, 10/10)
- 31/03-15/04 : Réalisation d'un bilan de territoire avec un sociologue universitaire
- 28/09 : Présentation des résultats du bilan de territoire au conseil municipal
- 09/11/2023 : Présentation en conseil municipal et délibération favorable
- 17/11/2023 : Organisation d'une réunion publique de présentation du bilan de territoire

2024

- 21/09/2024 : Organisation d'une randonnée pédagogique avec l'écologue jusqu'au mât de mesure installé

2025

- 03/01/2025 : Inscription de la zone d'étude dans une ZAENR par délibération après consultation de la population
- 25/06/2025 : Organisation du comité de projet

2026

- 29/06/2026 : Permanence publique pour présenter l'implantation finale avant dépôt

BILAN DE L'ENQUÊTE DE TERRITOIRE RÉALISÉE AUPRÈS DES HABITANTS DE VILLERS-PLOUICH

Niveau d'acceptabilité globale du projet



37,6 % plutôt favorables

22,4 % plutôt neutres

40,0 % plutôt défavorables

Niveau d'acceptabilité globale du projet, source SEA Europe, 2023

PRÉSENTATION DE LA ZONE D'IMPLANTATION

- Zone constituée de **grandes cultures**
- Zone située **en périphérie** de la commune de Villers-Plouich et du bourg de la Vacquerie
- Bon **éloignement** avec les zones d'intérêt **écologique**
- Zone dégagée avec un **bon potentiel de production**



- **Zone d'implantation potentielle située sur la commune de Villers-Plouich, au sein de la Communauté d'agglomération de Cambrai**

CONTEXTE ÉOLIEN

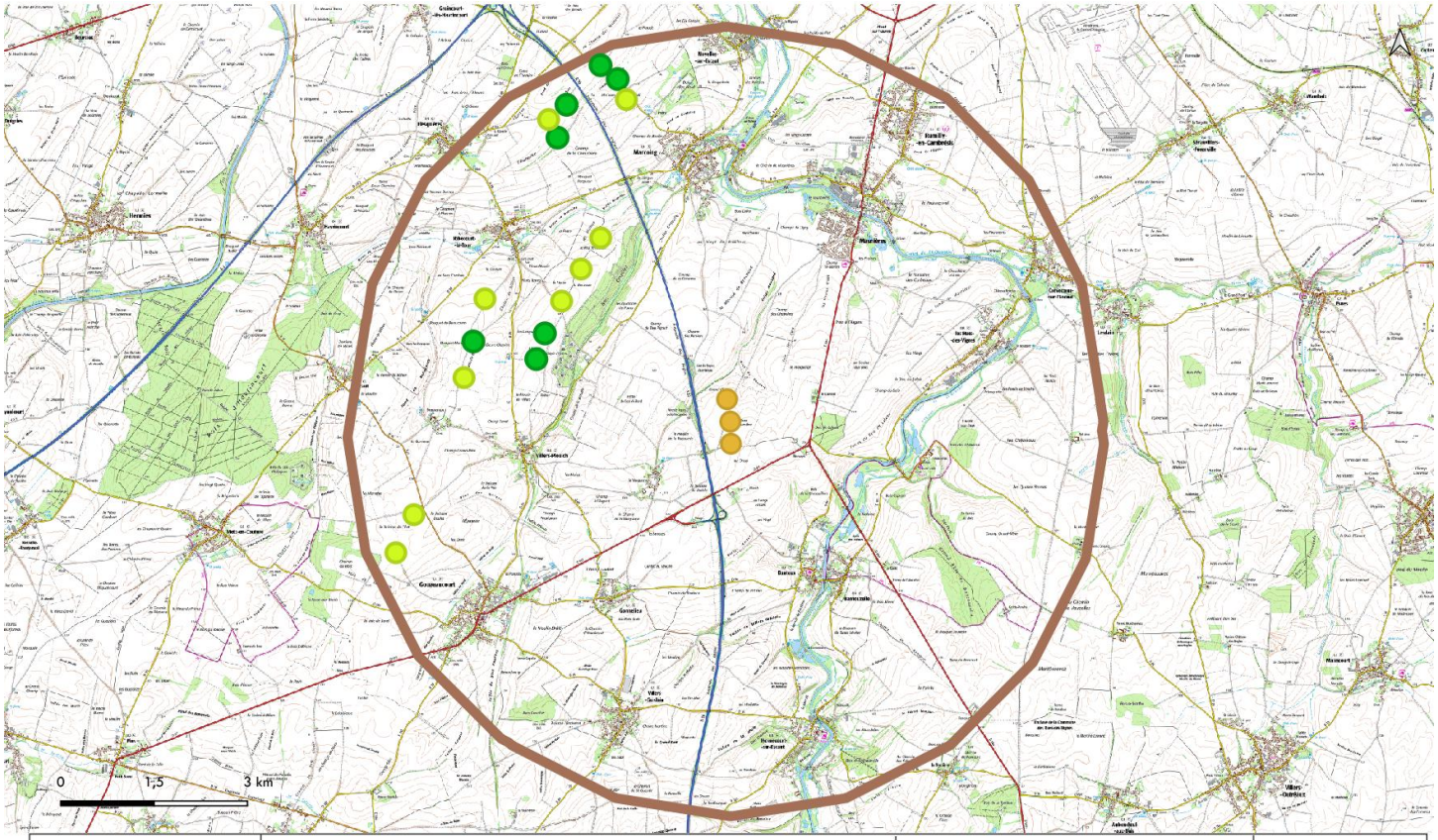

Contexte éolien

Projet
- Implantation du projet
- Périmètre de 6km

Contexte éolien
- En production : 7 éoliennes
- Autorisée administrativement : 9 éoliennes
- En instruction : 0 éolienne

En résumé :

16 éoliennes se trouvent dans le périmètre de 6 kilomètres autour du projet dont 7 en production et 9 autorisées administrativement.

Cela représente 0,13 éolienne/km2
Soit 1 éolienne pour environ 7,53 km2

NOUVERGIES énergies renouvelables

SRC: Lambert 93 - EPSG (2154)
Sources: © IGN 2026, DREAL
Date: 06/10/2026
Echelle : 1/77 437

- **Un contexte éolien présent mais relativement peu dense dans un rayon de 6km autour du projet : 7 éoliennes construites et 9 autorisées dans ce périmètre (0,13 éolienne par km²)**

SOMMAIRE

1. Historique et localisation du projet

2. Principales caractéristiques du projet

PRÉSENTATION DES CONTRAINTES ZIP

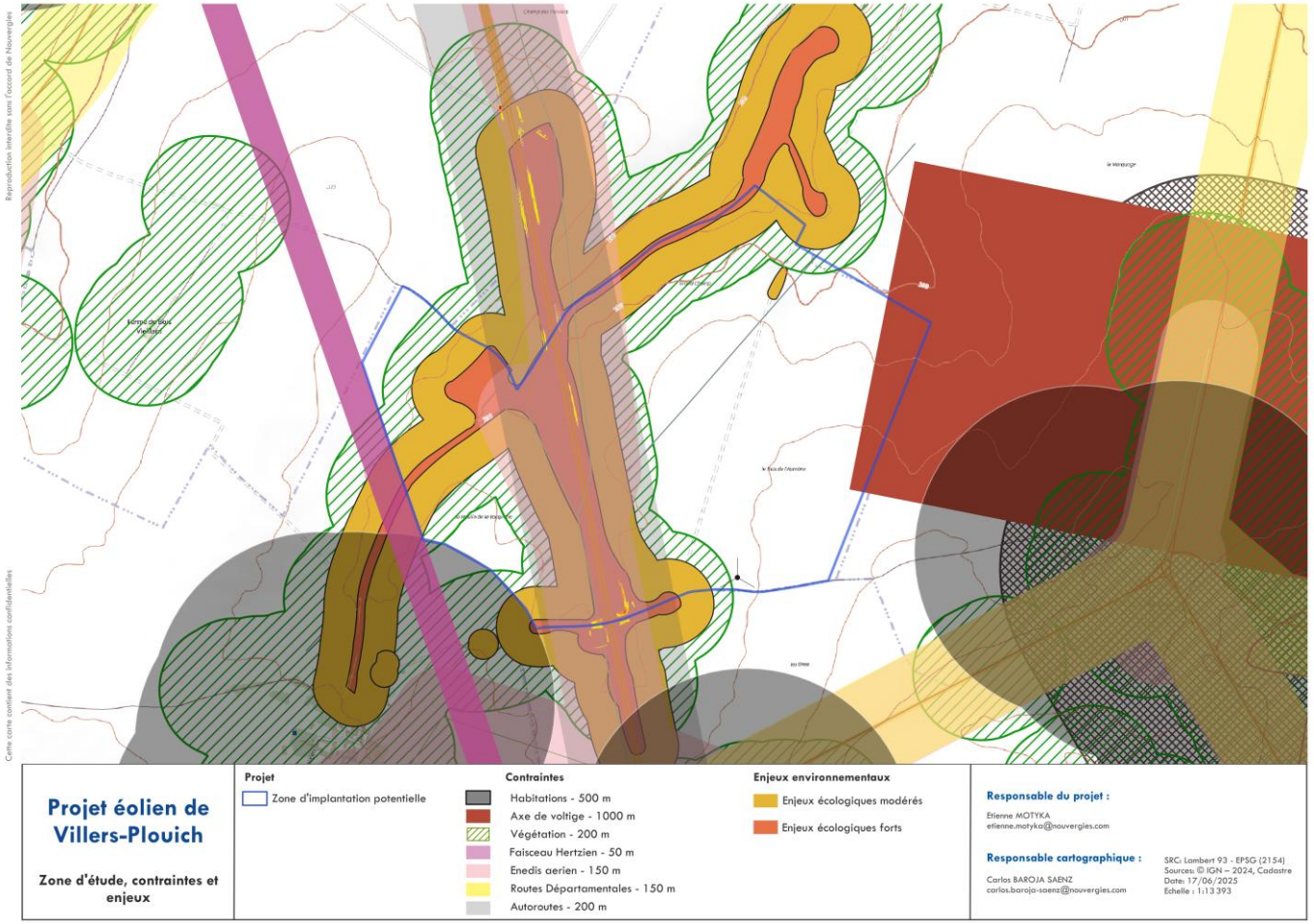

- **La zone d'implantation potentielle est grevée de nombreuses contraintes et enjeux écologiques, limitant les possibilités d'implantation**

SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

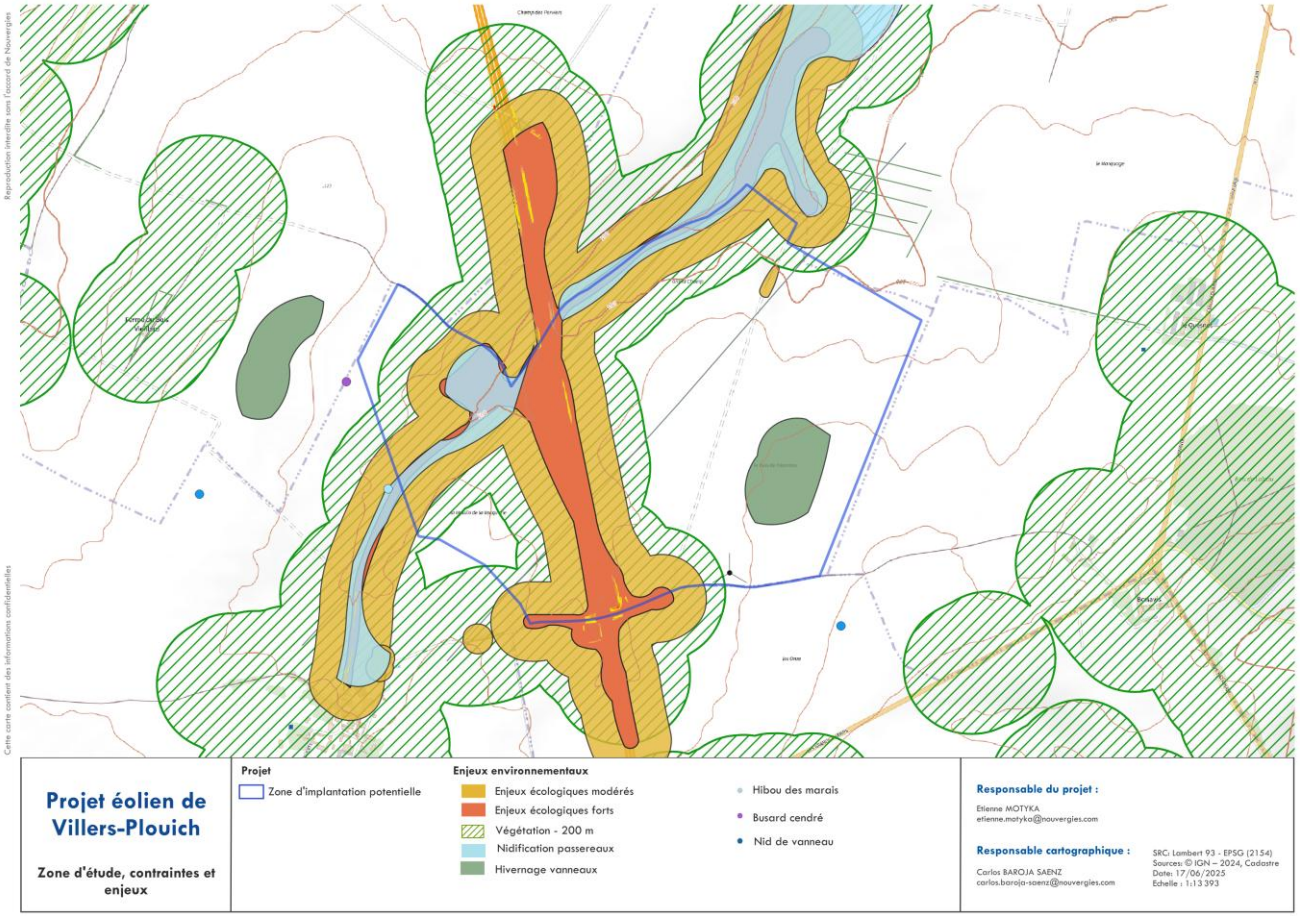

Cartographie de synthèse des enjeux écologiques de la zone d'étude

- **Les boisements traversant la ZIP du sud ouest au nord est présentent un enjeu écologique fort, notamment concernant la nidification des passereaux**
- **Les espèces avifaunistiques à enjeu identifiées sont le hibou des marais, le vanneau et le busard cendré. Les observations se concentrent sur la zone ouest de la ZIP, rendant inenvisageable l'implantation d'éoliennes à l'ouest de l'autoroute**

SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS – AIRES RAPPROCHÉE ET IMMÉDIATE

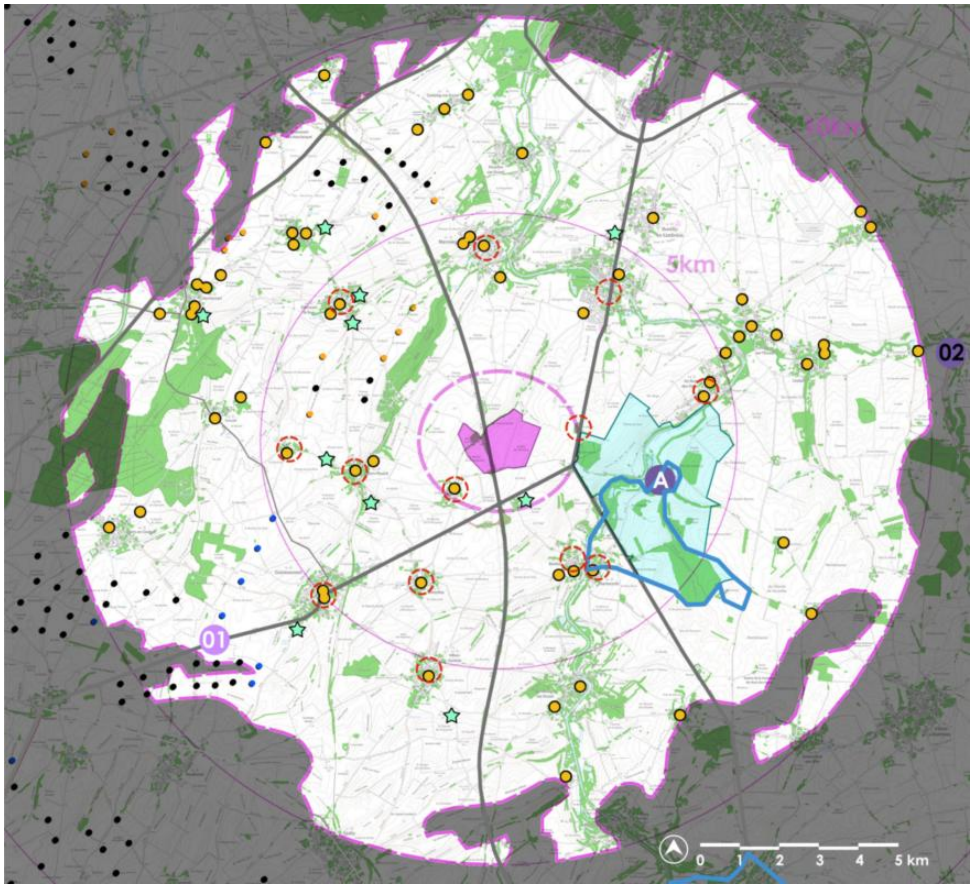

Cartographie de synthèse des enjeux paysagers des aires d'étude rapprochée et immédiate

- Les principaux enjeux paysagers concernent le monument historique de l'Abbaye de Vaucelles et du site inscrit de la Vallée du Haut Escaut

SYNTHÈSE DES MESURES ACOUSTIQUES

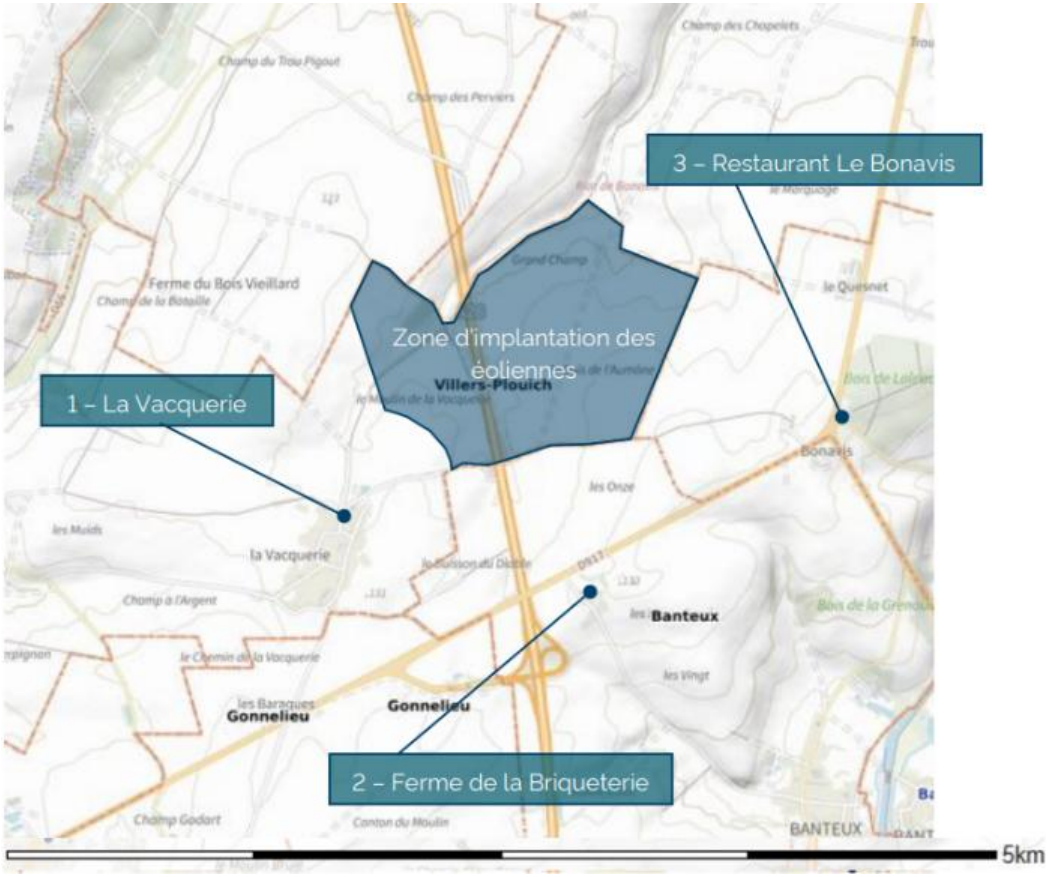

Carte de la zone d'étude et des points de calcul

- **Les sensibilités acoustiques de la zone d'implantation sont modérées et concernent principalement le bourg de la Vacquerie et les habitats isolés**
- **La zone à l'est de l'autoroute est à privilégier pour limiter les impacts acoustiques vis-à-vis du bourg de la Vacquerie**

PRÉSENTATION DES VARIANTES

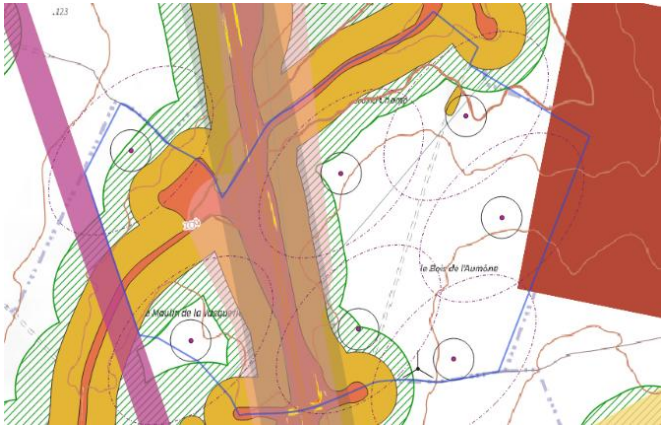

Variante 1 : 7 V136, 180m BDP

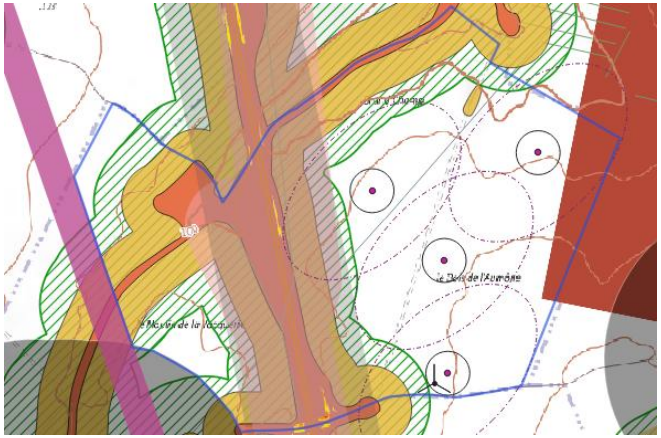

Variante 2 : 4 V136, 180m BDP

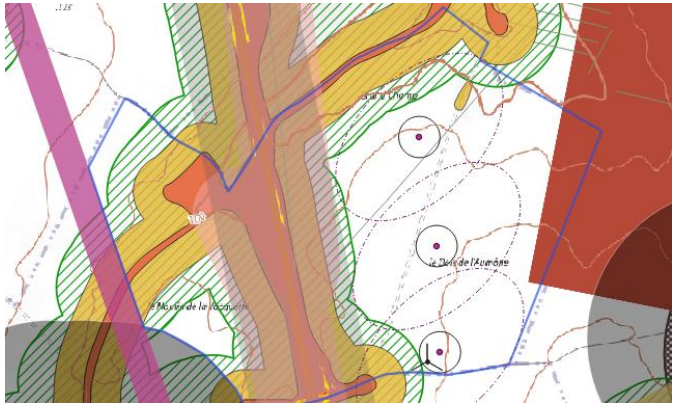

Variante 3 : 3 V136, 180m BDP

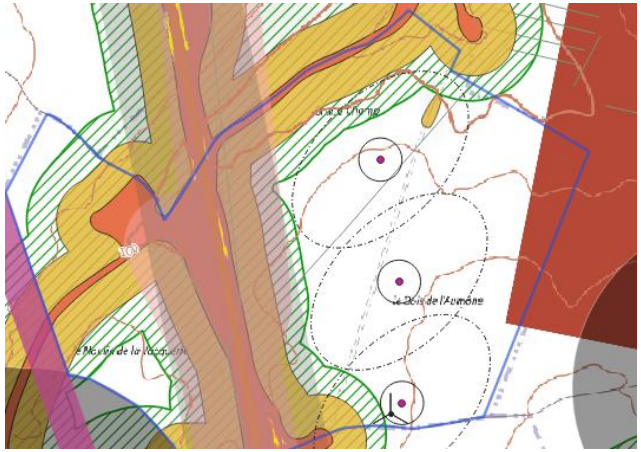

Variante 4 : 3 V126, 165m BDP

- **4 variantes ont été considérées pour prendre en considération l'enjeu de production électrique avec les contraintes, sensibilités et enjeux du territoire**

PHOTOMONTAGES



PM02 - 180° - variante 1



PM02 - 180° - variante 2



Comparaison des variantes 1, 2 et 4 à l'intersection D644 – D917 à Rues des Vignes

PHOTOMONTAGES



PM04 - 180° - variante 1



PM04 - 180° - variante 2



Comparaison des variantes 1, 2 et 4 à la sortie du bourg de la Vacquerie à Villers-Plouich

PHOTOMONTAGES



PM23F - 120° - variante 1



PM23F - 120° - variante 2



Comparaison des variantes 1, 2 et 4 depuis le parc de l'abbaye de Vaucelles

PHOTOMONTAGES



PM23A - 180° - variante 1



PM23A - 180° - variante 2



Comparaison des variantes 1, 2 et 4 depuis l'abbaye de Vaucelles

PRÉSENTATION DE L'IMPLANTATION FINALE

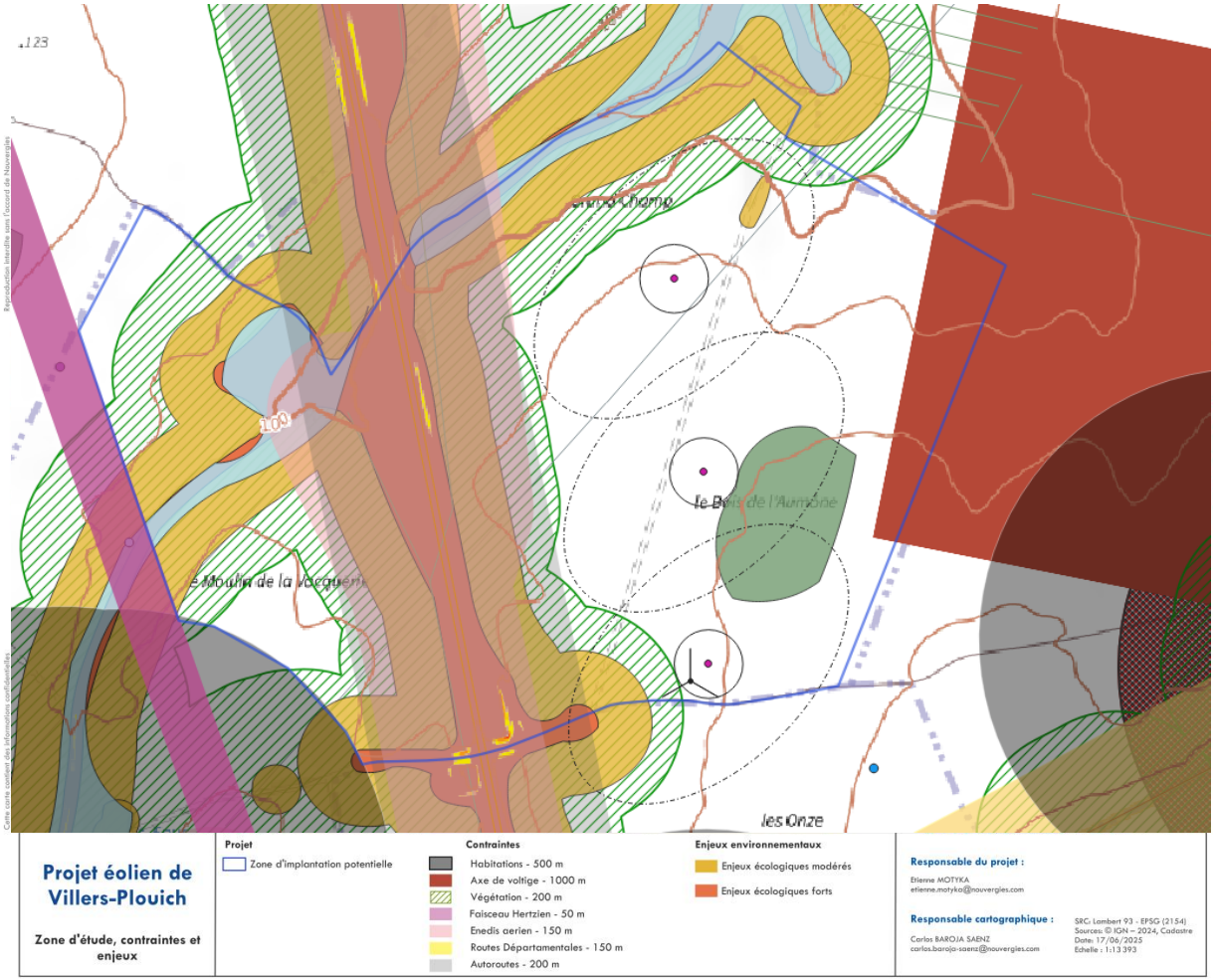

Présentation de l'implantation finale et des principales contraintes

- **Au vu des contraintes techniques, des enjeux acoustiques, écologiques et paysagers, une implantation de 3 machines en 165 m BDP a été privilégiée**

RESPECT DES CONTRAINTES ET ENJEUX DE LA ZONE

- Implantation composée d'uniquement **3 machines**
- Gabarit **modeste** (165m bout de pale)
- Eloignement de plus **d'un kilomètre du bourg de la Vacquerie**
- Bon **alignement avec l'autoroute**, **interdistances régulières** de l'implantation
- Distance aux **boisements de plus de 200m** bout de pale
- Respect des **contraintes techniques**
- Eloignement de **l'aérodrome et de l'axe de voltige**

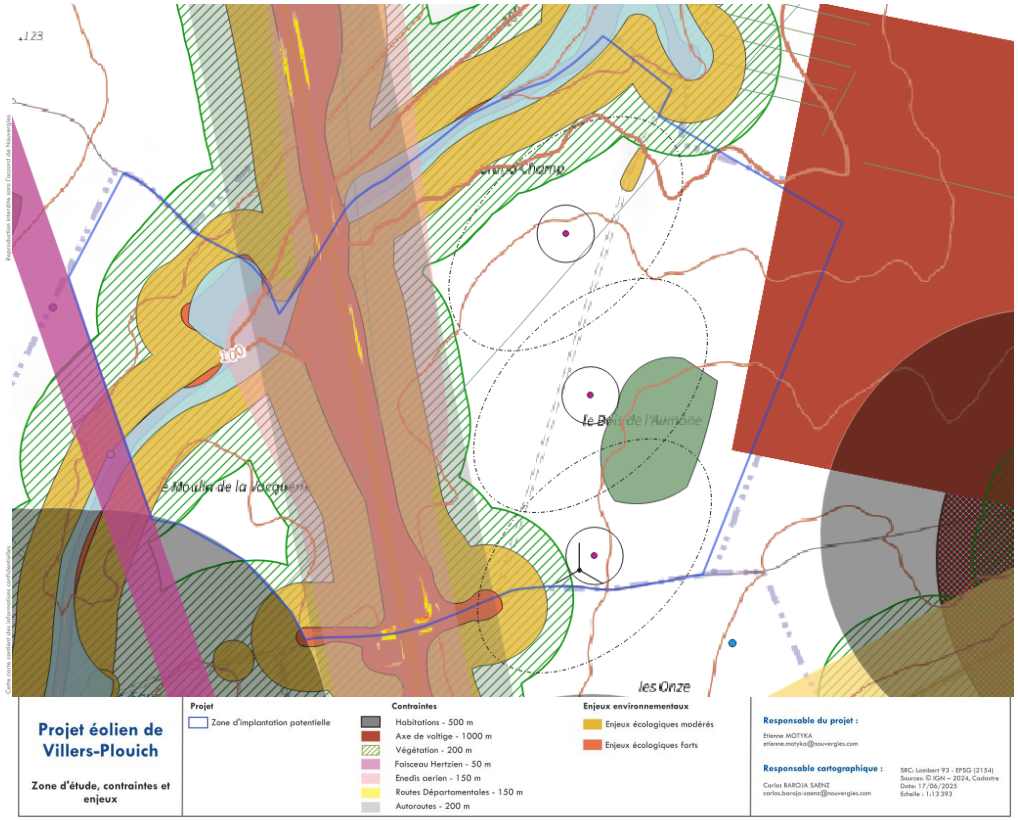

Implantation finale, enjeux et contraintes

PRÉSENTATION DE L'IMPLANTATION FINALE

3 machines de
3,45-3,8 MW

126-132m de
diamètre de rotor

165m de hauteur
bout de pale

34 GWh/an

Équivalent à la
consommation de
15 000 habitants

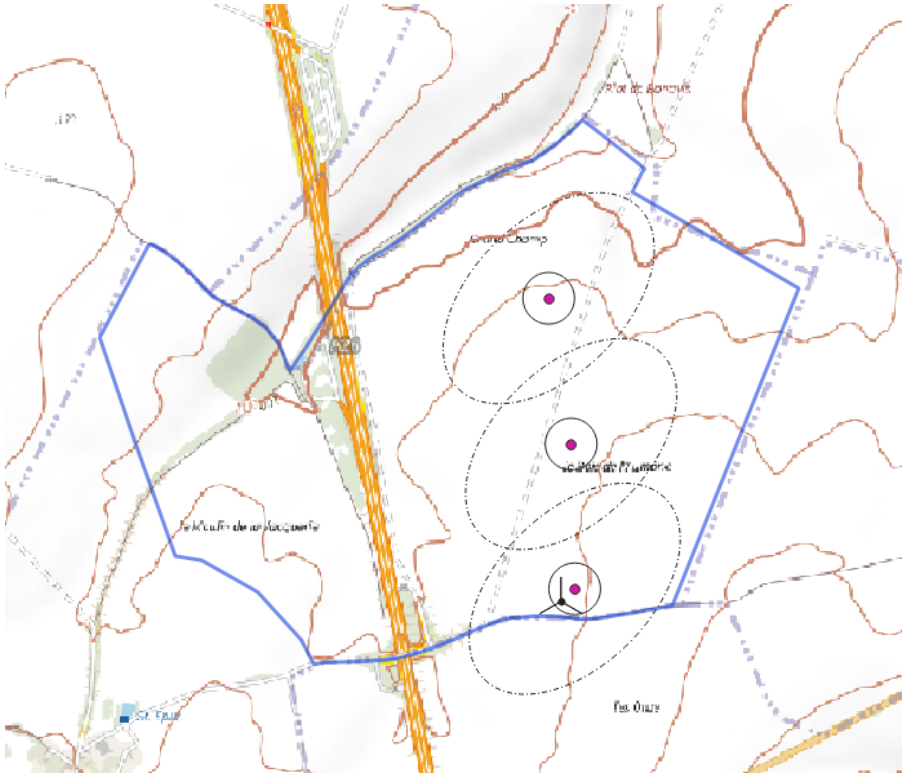

Dénomination	Commune	Lieu-Dit	Section
E1	Villers-Plouich	Les Grands Champs	ZP90
E2	Villers-Plouich	Les Grands Champs	ZP91
E3	Villers-Plouich	Bois de l'Aumône	ZP55/ZP56
PdL	Villers-Plouich	Bois de l'Aumône	ZP46

RACCORDEMENT PRESSENTI



Option de raccordement Setier 3

- **L'option de raccordement privilégiée à ce stade est sur le futur poste source Setier 3, à environ 28 km du projet**

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES PRÉVISIONNELLES*

Retombées annuelles

Fiscalité

IFER*

19 653 €/an

20% de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (part communale)

8 620€/an x11,4MW x 20%

+

Indemnités de servitudes

15 000 €/an

Entretien chemins, rénovation énergétique, chèque énergie

5 000€ par éolienne

=

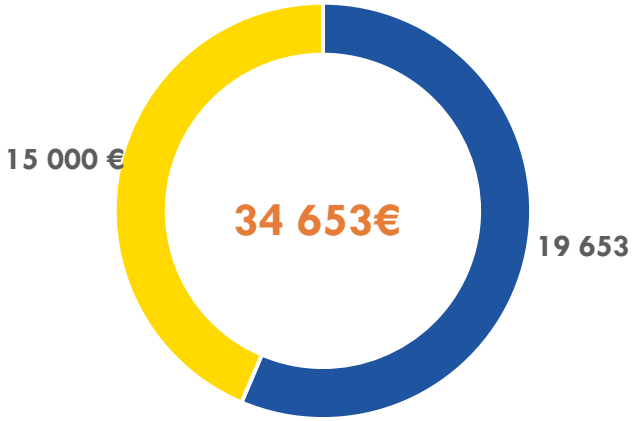

sur la base de 3 machines de 3,8 MW de puissance installée

Retombées forfaitaires

Accompagnement

30 000 € / éolienne à la construction

Accompagnement à la création de projets de territoires

+



90 000 €

Versés à la construction

ANNEXES

DISTANCE À LA PISTE DE BONAVIS

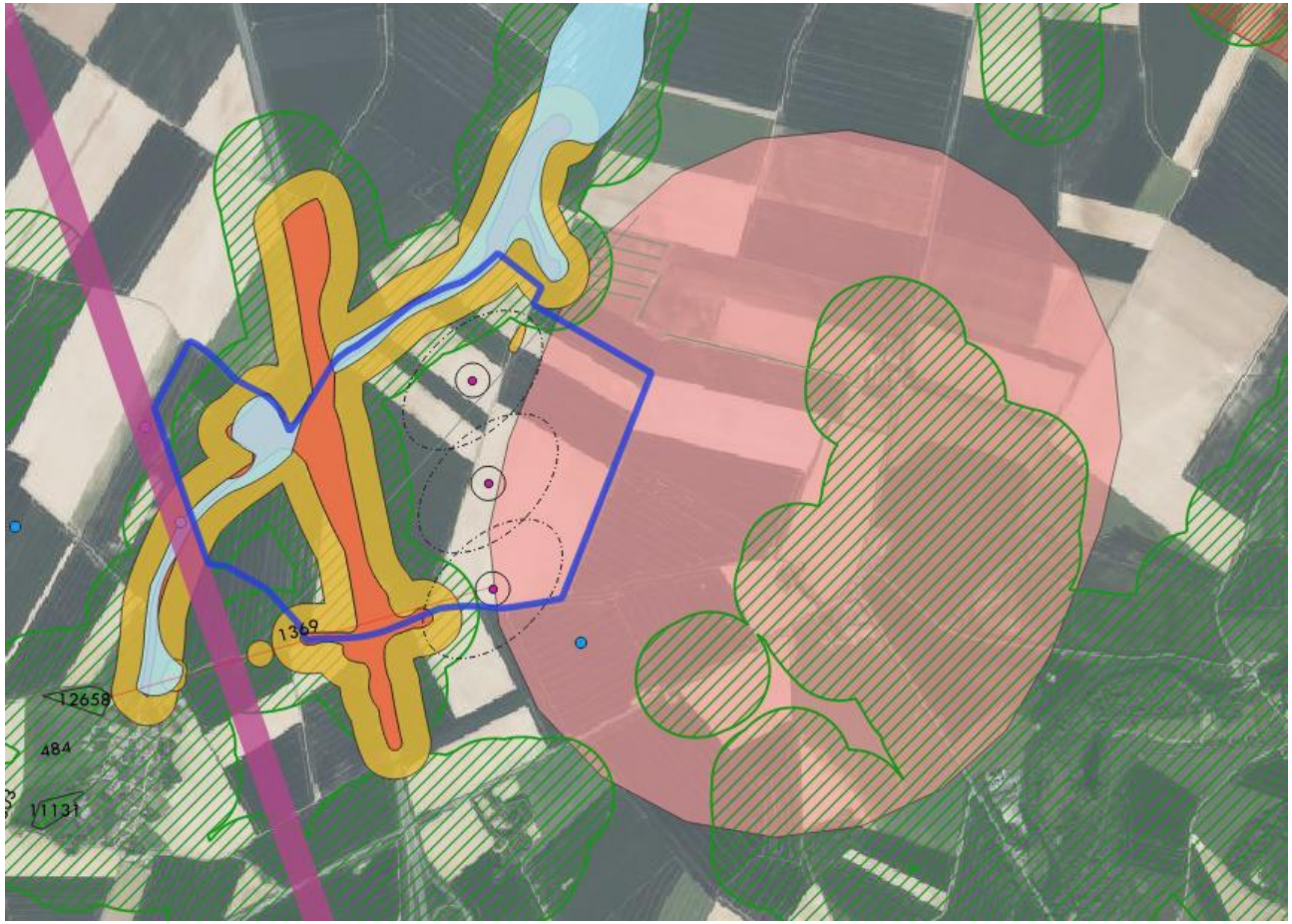

- **Quoique l'étude aéronautique ciblée ne nous l'impose pas, nous avons appliqué une distance tampon de près de 1000m à la piste de Bonavis**

PARC ÉOLIEN DU MOULIN













PARC ÉOLIEN DU MOULIN


Cages d'ancrage



Inclusions rigides


Coulage béton de propreté


Ferraillage

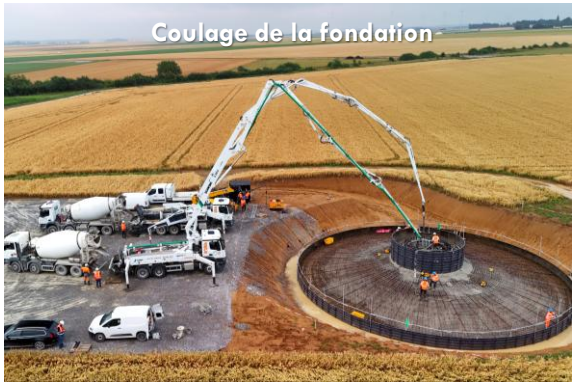
Coulage de la fondation


Fondation finalisée

PARC ÉOLIEN DU MOULIN













PARC ÉOLIEN D'ASSIGNY

Lien vers le dossier: Photos: photos chantier













PARC ÉOLIEN D'ASSIGNY

Lien vers le dossier: Photos: photos chantier















PARC ÉOLIEN D'ASSIGNY

Lien vers le dossier: Photos: photos chantier













ENJEUX

- **Produire de l'électricité bas carbone** pour lutter contre le réchauffement climatique.
- Convaincre et accompagner le **développement de projets dans les territoires** en s'inscrivant dans la durée.
- **Participer à l'économie des territoires** : retombées fiscales, mobilisation d'entreprises locales dans nos chantiers, achat des équipements fabriqués en France.
- Nous avons à cœur de proposer des projets de territoire **discutés avec les habitants et les élus** et adaptés aux besoins des habitants.

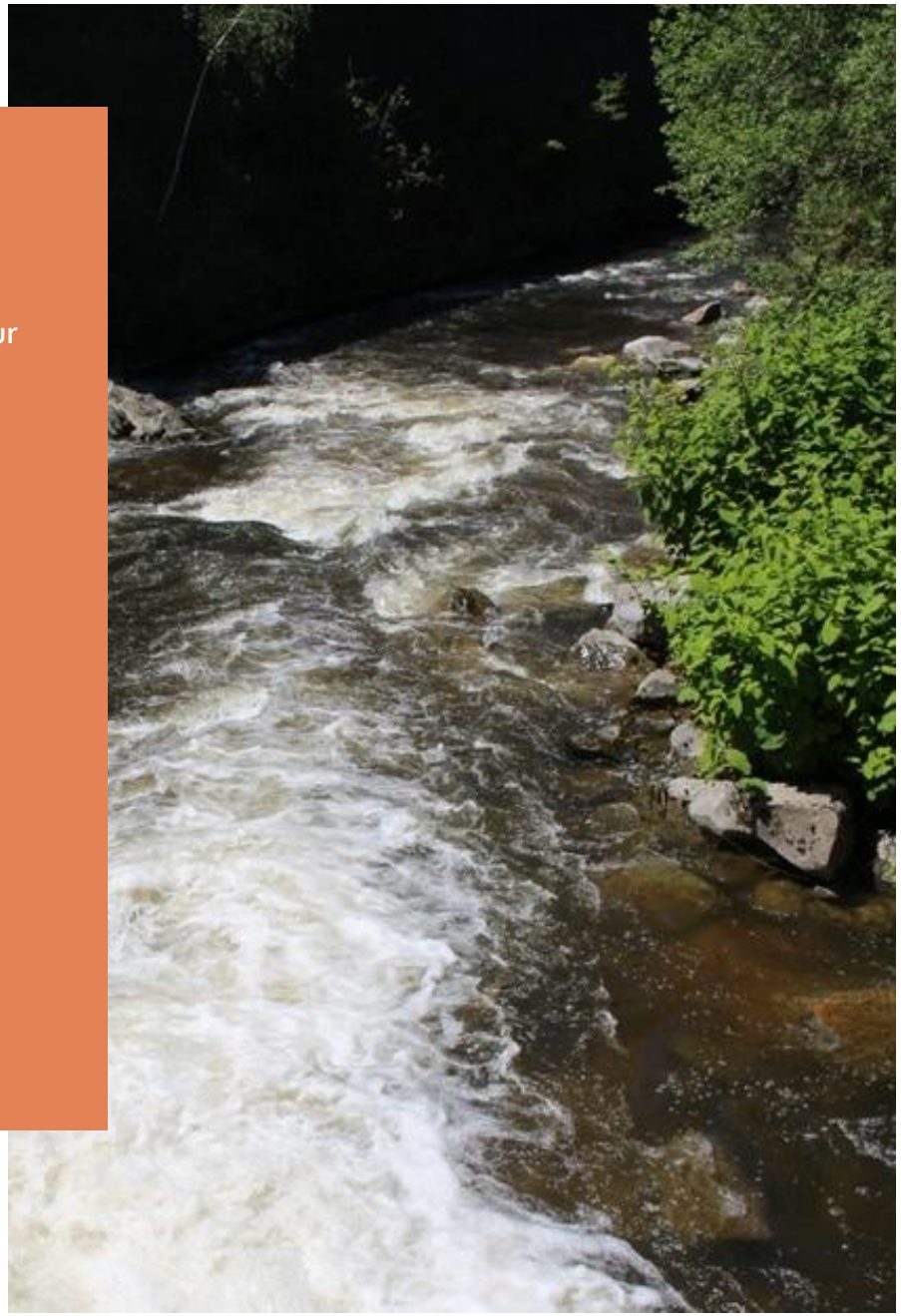

IDENTITÉ

Cultivateur d'électrons verts, NOUVERGIES se positionne aujourd'hui sur 3 grands types de production d'énergie renouvelable



Eolien



Hydroélectricité

Solaire



IDENTITÉ

- Nouvergies est **une société familiale française**, productrice d'électricité renouvelable (hydroélectricité, éolien, solaire), créée en 1998 par Jean-Claude Bourrelier fondateur des magasins Bricorama.

- Notre équipe intervient **à chaque étape des projets**. De la prospection à l'exploitation et à la maintenance nous apportons un haut niveau d'expertise sur l'ensemble du territoire national.

- Depuis plus de 20 ans NOUVERGIES entretient **une relation de confiance avec les élus et les collectivités locales** afin de construire des projets adaptés aux ressources du territoire.

- Nos **agences de proximité** se situent à Paris, Lille, Lyon, Nantes, Montpellier, Champagnole.

- **L'implication forte des élus** est essentielle dans notre philosophie de développement ainsi qu'une **information complète des habitants** des communes concernées.





QUELQUE PARC EN EXPLOITATION



ASSIGNY

Petit Caux - Seine Maritime

Mise en service : 2006
Nombre d'éoliennes : 6
Modèle : Enercon, E66
Puissance : 12 MW
Prod. annuelle : 25 GWh
Repowering prévu en 2026



SANTERRE 2

Fouquescourt - Somme

Mise en service : 2022
Nombre d'éoliennes : 4
Modèle : vestas V 100
Puissance : 8.8 MW
Prod. annuelle : 24 GWh



TREMEHEUC

Tremeheuc - Ille et Vilaine

Mise en service : 2008
Nombre d'éoliennes : 6
Modèle : vestas V 90
Puissance : 12 MW
Prod. annuelle : 21 GWh

CHIFFRES CLÉS







- 40 experts

- 3 parcs éoliens en exploitation,
  5 en construction et 1 en repowering

- 20 centrales solaires en France et aux Pays-Bas

- 8 centrales hydroélectriques

- 6 agences de proximité : Champagnole, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Paris

- Puissance installée : 44 MW

Hydraulique 4,2 MW et 1,7 MW en développement
Eolien 33 MW et 250 MW en développement
Solaire 6 MW et148 MW en développement

- Production annuelle : 100 GWh

- Equivalent à la consommation de 110 000 personnes

- 9,000 tonnes de CO_2 économisées

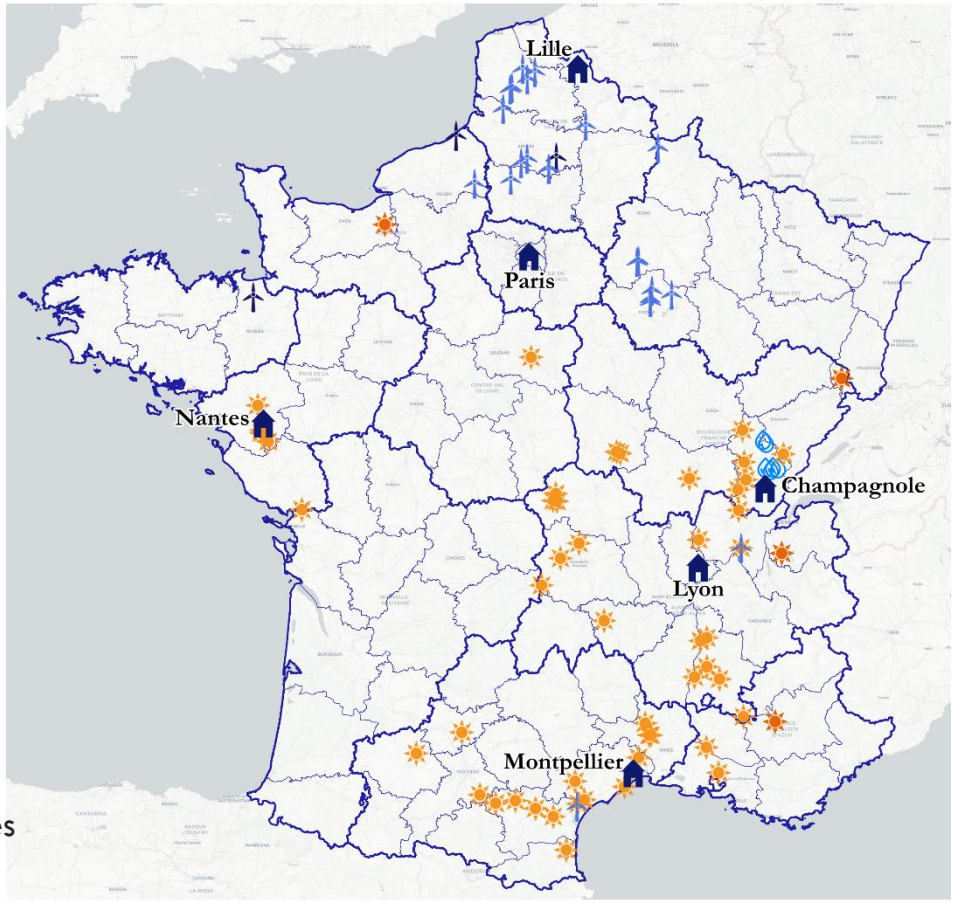

FONCTIONNEMENT D'UNE ÉOLIENNE

Plus l'éolienne dispose d'un grand rotor, plus elle produit d'énergie.

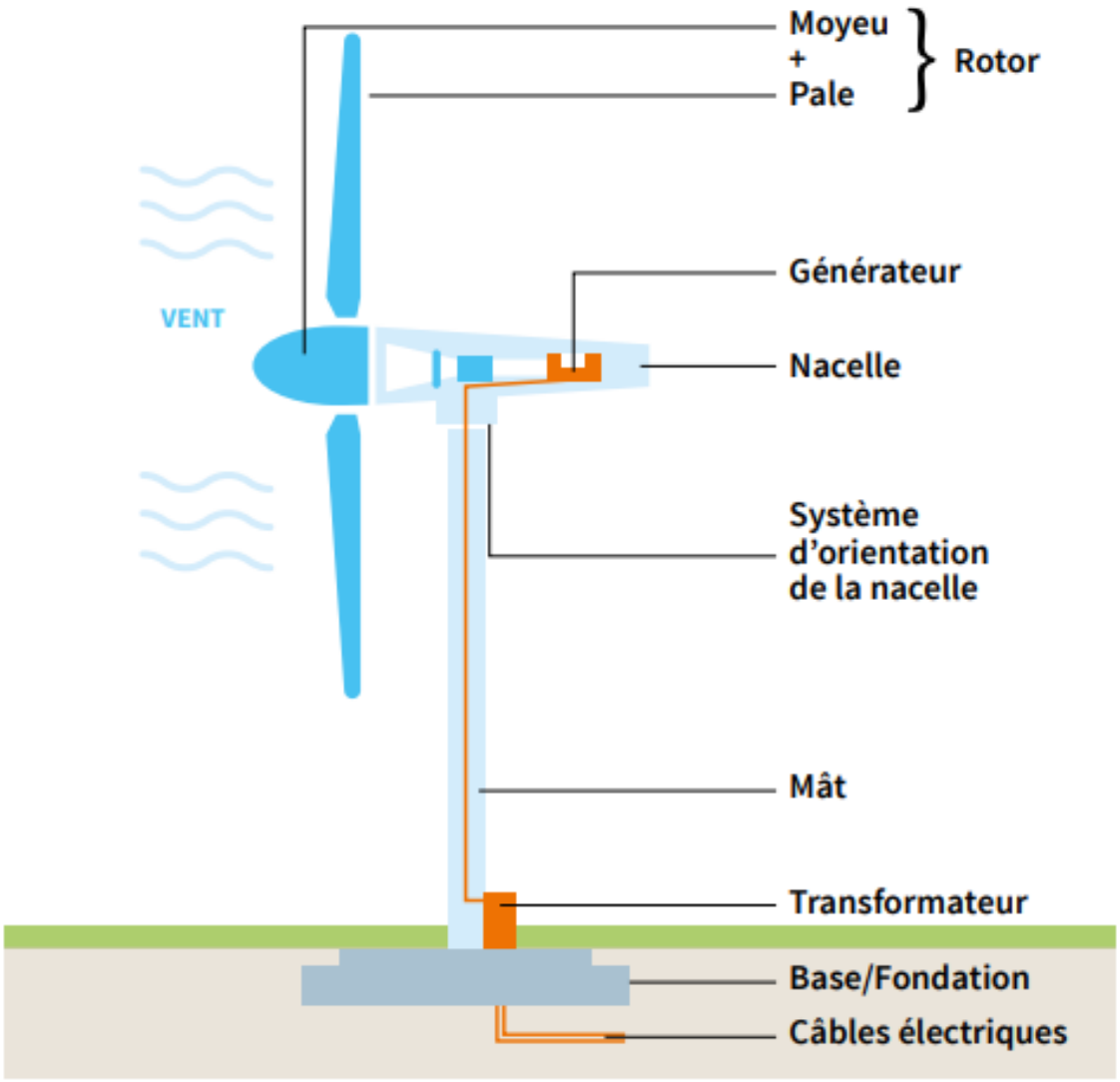

FONCTIONNEMENT D'UN PARC ÉOLIEN

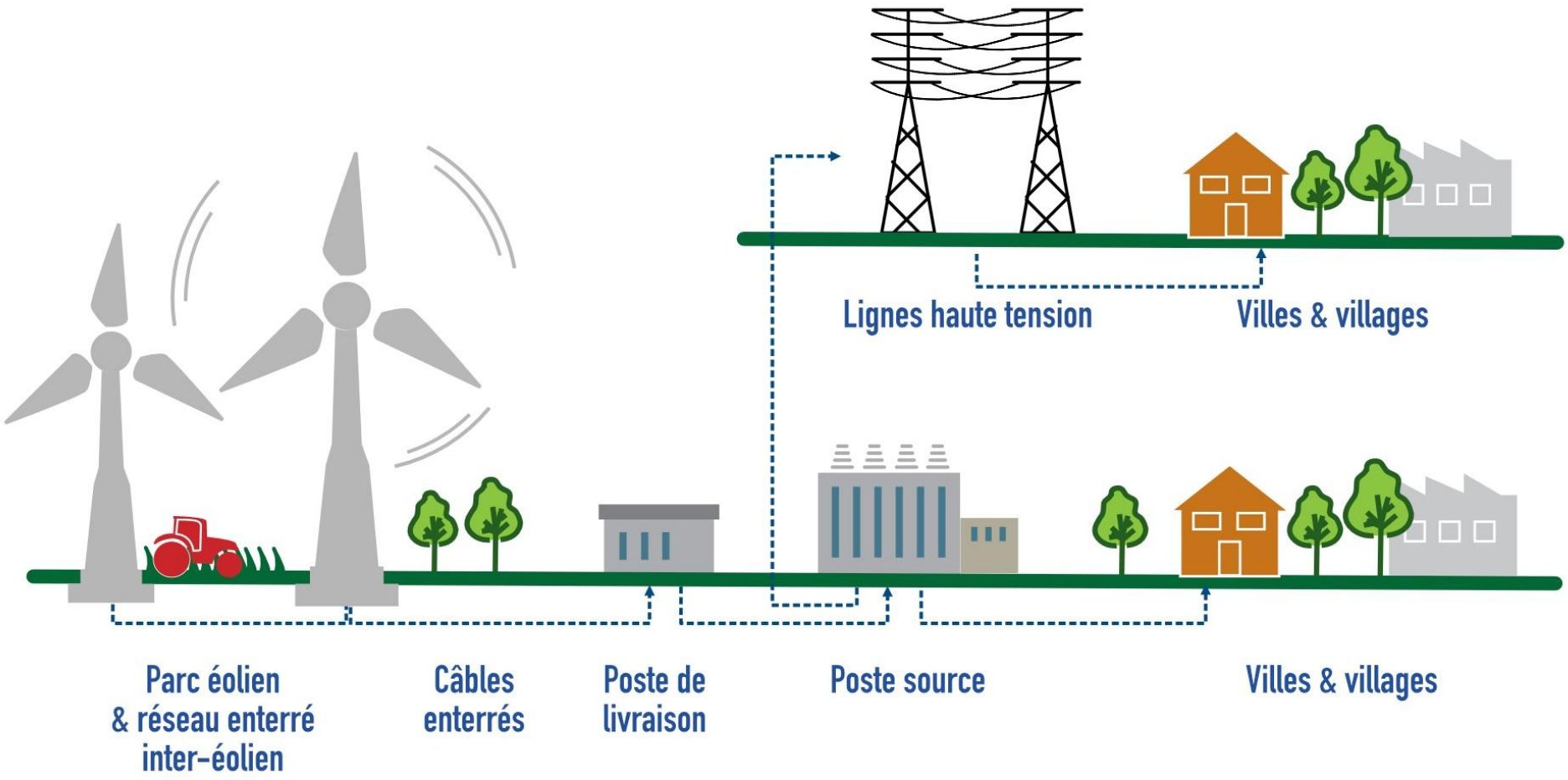

FAQ

GÉNÉRALITÉS

L'éolien comment ça marche ?
L'énergie éolienne transforme l'énergie mécanique du vent en énergie électrique. Dès que la vitesse du vent atteint 20 km/h, les pales se mettent à tourner afin de produire de l'électricité. Les éoliennes sont raccordées à un poste de livraison, situé à proximité du parc par un réseau de câbles souterrains. Enfin, l'énergie produite est acheminée vers le réseau public d'électricité déjà existant afin d'être distribuée aux consommateurs.

Qu'est-ce qu'un watt ?
Le watt mesure la puissance électrique d'un appareil, qu'il s'agisse d'un moteur, d'une machine ou de la capacité de chauffe d'une chaudière ou d'un poêle à bois. Plus un appareil est puissant, plus son nombre de watts est élevé.

Où va l'électricité produite ?
L'électricité produite est injectée sur le réseau électrique, au niveau du point de raccordement. Il s'agit du poste de distribution qui permettra d'élever la tension et transporter l'électricité via les lignes hautes tension. L'électricité choisira le chemin le plus court entre l'endroit où elle est injectée sur le réseau et l'endroit où elle est utilisée. Ainsi l'électricité consommée sur le territoire est celle produite localement.

RÈGLEMENTATION

Quelle est la réglementation ?
Un projet est constitué d'éoliennes d'une hauteur de mât supérieure à 50 mètres et, il est donc soumis au régime d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (**ICPE**) et doit obtenir une autorisation environnementale (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 – loi Grenelle II).
Pour chaque projet, le préfet est l'autorité compétente. Afin d'étudier le dossier en vue de son autorisation ou de son refus, la demande d'autorisation est accompagnée d'une étude d'impact composée de différentes études réalisées par des bureaux d'études spécialisés, telles que l'étude sur la biodiversité, le paysage, l'acoustique, etc.

Quelle est la durée d'un projet
Un projet éolien passe par plusieurs phases : pré-faisabilité, développement, instruction puis construction. Il s'étend sur 7/8 ans.

FAQ

MAINTENANCE

Comment se passe la maintenance ?
Les exploitants ont une obligation annuelle de faire un suivi régulier de maintenance préventive de manière à s'assurer que les machines tournent correctement.

Quelle est la durée de vie d'une éolienne ?
Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la durée de vie moyenne d'une éolienne est estimée à 20 ans. Néanmoins, celle-ci peut s'étendre jusqu'à 25 ou 30 ans selon les constructeurs et avec une bonne maintenance du parc. Une fois cette durée écoulée, deux options sont possibles :

Le démantèlement (enlèvement des machines et de la totalité des fondations) : si le site n'est plus utilisé pour l'exploitation du potentiel éolien, les éoliennes du projet sont démontées et le terrain restitué à son état initial. Les propriétaires fonciers des parcelles accueillant les éoliennes et la collectivité sont à ce titre informés sur les conditions du démantèlement.

Le repowering : le remplacement du parc par des éoliennes identiques ou de nouvelles générations, après réalisation d'une nouvelle étude de faisabilité.
En cas de modification substantielle, la seconde option n'est envisageable qu'après une nouvelle autorisation du préfet. Il est à noter également qu'avec le temps et les évolutions technologiques, les éoliennes seront probablement différentes de celles que nous connaissons actuellement.

FAQ

FONCTIONNEMENT

Ou sont fabriquées les éoliennes ?
La plupart des constructeurs d'éoliennes sont étrangers. Cependant, la France compte un réseau complet de fournisseurs de composants. On estime aujourd'hui à environ 25 % la part de composants d'origine française dans les éoliennes installées sur le territoire.

Quelle est la hauteur d'une éolienne ?
La hauteur totale (mât + pales) est comprise entre 120 et 240 mètres.

Quelle est la distance entre 2 éoliennes ?
La distance entre deux éoliennes se calcule en fonction du diamètre du rotor. En effet, dans la direction des vents dominants, il est d'usage d'observer une distance de 3 à 9 fois le diamètre du rotor, tandis qu'on aura tendance à les éloigner de 3 à 5 fois le diamètre du rotor dans la direction perpendiculaire à celle des vents dominants. Ceci permet de maximiser la quantité d'énergie pouvant être produite.

Quelle quantité d'électricité une éolienne peut fournir ?
Cela dépend des modèles utilisés. Plus les pales sont hautes et le diamètre large, plus l'éolienne produit. Aujourd'hui, les modèles installés en France ont une puissance unitaire comprise entre 2 et 5MW par éolienne. En moyenne, la production continue par an est de 9 200 MWh par éolienne, ce qui correspond à la consommation de plus de 1500 foyers.

Pourquoi une éolienne ne tourne pas tout le temps ?
Un vent inférieur à 10 km/h est insuffisant pour faire démarrer et tourner une éolienne. À l'inverse, un vent trop fort entraîne l'arrêt de l'éolienne, de manière à éviter tout risque de casse des équipements et minimiser leur usure.
Quasiment toutes les éoliennes sont installées sur des sites caractérisés par des vitesses de vent en moyenne supérieures à 20 km/h. Les nouvelles éoliennes plus performantes, dites « toilées », peuvent être installées sur des sites avec des vitesses plus faibles. Les améliorations technologiques actuelles et à venir vont permettre de valoriser une plus grande part de la ressource en vent de la France.
Une éolienne peut être mise volontairement à l'arrêt pendant de courtes périodes pour réaliser des opérations de maintenance. Cette indisponibilité ne représente que 1,5 % du temps, soit environ 5 jours par an, en règle générale une éolienne tourne en moyenne 75% à 95% du temps.

FAQ

DÉMANTÈLEMENT

Comment se passe le démantèlement ?
Conformément à l'article R.515-106 du Code de l'environnement et à l'arrêté du 26 août 2011 dans sa version modifiée du 22 juin 2020 précisant les modalités s'appliquant aux parcs éoliens, les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont aujourd'hui parfaitement connues et cadrées par la loi. **Celles-ci sont à la charge de l'exploitant du parc éolien. En aucun cas, le démantèlement ne peut être à la charge du propriétaire du terrain, de l'exploitant agricole de la parcelle ou de la commune.**
Parmi les différentes règles édictées, les textes de loi imposent, depuis le 1er juillet 2020, l'excavation de la totalité des fondations dans le cas d'éoliennes installées sur des terrains à vocation agricole. Ainsi, l'éolien est aujourd'hui une technologie parfaitement réversible, contrairement à d'autres moyens de production, il est tout à fait possible de démonter les installations et de rendre au terrain sa vocation originelle dès la fin d'exploitation du parc.
En résumé, avec ce cadre réglementaire exigeant, on enlève tout, on recycle les matériaux et on remet le site dans sa configuration originelle.

Qui le finance ?
La loi précise que c'est à la charge de l'exploitant et l'oblige à provisionner, au moment de la construction d'un parc, une somme de 75 000 € pour les éoliennes d'une puissance inférieure ou égale à 2 MW puis de 25 000 € par MW supplémentaire, pour assurer son futur démantèlement.

Quid si l'exploitant a fait faillite ?
Le préfet peut faire appel aux garanties financières mises en place dès le début de la mise en service de l'éolienne ou se retourner, si c'est une filiale, vers la maison mère.

Une éolienne peut-elle se recycler ?
Aujourd'hui, entre 90 et 95 % de la masse d'une éolienne se recycle (acier, béton, plomb, cuivre, fibre de verre et aluminium sont recyclables à 100%). Les parties métalliques, comme le mât, ont une valeur marchande non négligeable.
Le béton armé peut aussi être facilement valorisé dans le secteur de la construction.
Les déchets de démolition et de démantèlement sont réutilisés, recyclés, valorisés ou, à défaut, éliminées dans les filières autorisées.
Les pales sont plus difficiles à recycler, mais peuvent être broyées et valorisées comme combustibles ou être utilisées dans la fabrication de mobilier urbain notamment (parc de jeux pour enfants, bancs …).
Le démantèlement des plus anciens parcs éoliens a débuté depuis quelques années, la filière du recyclage des éoliennes est en cours de développement et devrait monter en puissance dans les prochaines années afin d'être en mesure d'envisager du 100 % recyclable.

FAQ

RETOMBÉES

Quelles retombées économiques ?
Les taxes dues par les exploitants des parcs éoliens génèrent des recettes fiscales au niveau local, comme toute activité économique implantée sur un territoire. Une éolienne terrestre rapporte ainsi de 10 000 € à 12 000 € par an et par MW installé aux collectivités territoriales environnantes.

A ces retombées, il faut ajouter les loyers versés aux propriétaires et exploitants des terrains sur lesquels les éoliennes sont implantées, les différentes mesures d'accompagnement proposées en indemnités locales et les impacts en termes d'emplois directs ou indirects qui sont autant de retombées économiques positives.

En complément, les opérateurs peuvent accompagner de manière forte des projets de territoire.

ENJEUX

Quelles sont les répercussions sur la santé humaine ?
Aucune maladie ou infirmité n'a jamais été imputée aux éoliennes selon l'académie de médecine.

Les éoliennes font-elles du bruit ?
Le niveau sonore atteint seulement 35 décibels, soit l'équivalent d'une conversation à voix basse. Une étude acoustique est lancée dès le début du projet sachant que la réglementation française est très stricte. Toutefois, si des nuisances sont relevées par les riverains, une étude est ordonnée par le préfet.

Emettent-elles des ondes et des champs électromagnétiques ?
Les infrasons générés par les éoliennes ne sont pas nuisibles pour la santé humaine car inférieurs aux fréquences spécifiques des seuils d'audition et de perception. Aucune preuve scientifique n'a été fournie et la réglementation française est très stricte. Il en est de même pour les champs électromagnétiques.

FAQ

ENJEUX

Les éoliennes émettent-elles des vibrations ?
Les fondations n'étant pas scellées dans la roche mère, la transmission de vibrations lors du fonctionnement est très limitée.

Quelle est la réglementation de la distance par rapport aux habitations ?
La distance que doivent respecter les éoliennes par rapport aux habitions est définie au cas par cas pour chaque projet, mais la réglementation fixe un minimum de 500 mètres.

Ont-elles des répercussions sur le prix de l'immobilier ?
Les variations du coût de l'immobilier sont liées, en premier lieu, aux prix du marché et aux services fournis par un territoire (transports, écoles, déchets, etc.) et une étude de l'Ademe conclut à un impact nul de l'éolien sur le nombre de transactions immobilières et quasi nul sur le prix des biens et le nombre de permis de construire déposés.
Par ailleurs, certaines retombées liées à l'implantation d'un parc éolien assurent un dynamisme à la commune, entraînant une valorisation indirecte de l'immobilier via l'amélioration des équipements et des services communaux.

Les éoliennes ont-elles un impact sur le tourisme ?
L'impact est en général très relatif (plusieurs études démontrent un effet presque nul et un impact limité) mais dans tous les cas il est possible de réfléchir à développer un tourisme scientifique avec des mesures d'accompagnement appropriées.

Nuisent-elles à la réception du signal TV ?
La diffusion des ondes électromagnétiques sur les pales peut parfois générer une perturbation des ondes hertziennes. L'exploitant sollicite alors, à ses frais, un antenniste au domicile du riverain pour identifier l'origine de la gêne et rétablir la qualité du signal. Des solutions techniques existent pour remédier à ce problème.
Concernant la compatibilité entre les éoliennes et la réception de téléphones portables, aucune gêne ne devrait être observée quant à la réception ou à l'émission d'appels téléphoniques. En effet, les éoliennes sont situées en dehors des servitudes réseaux et sont éloignées des antennes relais.

Pourquoi des feux de signalisation ?
Toutes les éoliennes doivent être dotées d'un balisage lumineux d'obstacle, de jour comme de nuit (ce balisage est nécessaire à la navigation aérienne et imposé par les autorités). Aucun impact objectif n'a été recensé mais il existe des adaptations possibles (pose de caches) et des recherches sont actuellement menées pour y remédier.

Quel est l'impact sur l'élevage ?
La cohabitation entre l'éolien et la production laitière ne pose aucun problème recensé. Elle est sereine et aucune étude ne recense d'impacts négatifs.
Si allusion à certains cas (ex Nozay) : aucun lien n'est réellement établi.

FAQ

ENJEUX

Quel est l'impact sur les chauve-souris et oiseaux ?
Des études sont réalisées pour analyser le comportement des oiseaux et des chauves-souris. Ce comportement est pris en compte pour définir la zone d'implantation des éoliennes. L'installation doit se faire hors des couloirs de migration ou des zones sensibles pour les oiseaux nicheurs, comme les zones de nidification. Les éoliennes sont la cause de mortalité recensée la plus faible (10.000 fois plus faible que les chats !).

Quel suivi pour la faune en période d'exploitation ?
L'expérience montre que, hormis lors de la phase de construction du parc, très courte, les éoliennes ont peu d'impact sur la faune. Des études écologiques sont réalisées de manière systématique par des structures indépendantes.

Quel est l'impact paysager ?
Les paysages naturels sont déjà largement modifiés par l'urbanisation, les routes, les industries… Avant d'installer un parc éolien, les développeurs tiennent compte des particularités du territoire et de l'avis des populations et des collectivités pour que les éoliennes s'intègrent dans le paysage, comme d'autres infrastructures nécessaires (lignes électriques, châteaux d'eau…). Les organismes chargés de la protection du patrimoine, de la nature et/ou de l'architecture sont consultés en amont de la demande d'autorisation par les porteurs de projets. A noter qu'une étude d'impact paysagère et patrimoniale est systématiquement réalisée.